



CONSEIL PARTICIPATIF DE QUARTIER

N°4

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION COMMUNE CONSEILS PARTICIPATIFS 4 et 5 10 OCTOBRE 2023

Élus présents :

SALLABERRY Emmanuel (maire de Talence), RONDEAU Sophie (adjointe à la participation citoyenne), CHADEBOST Jacqueline (élue référente de quartiers) et LAROSE Jean-François (élu de secteur).

Membres présents :

BROUDISSOU Quentin, DALLAY François, ORTEGA Georges, PAILLOT Florent ; PINCEPOCHE Roger, SAUVANET Sandrine.

Absents :

AMEZZA Sofiane, BOURE Anne Marie, DELLAPORTA Sylvie, DUBOURG Liliane, HECQUET Bertrand, LEGA Dominique, MORGAN Danièle, MORIN Etienne.

Il s'agit de la première réunion des conseils participatifs 4 et 5 après la mise en place de ces instances. Avant d'engager leurs activités, il est proposé aux conseillers une présentation des grands projets en cours ou à venir de la municipalité. Il s'agit de leur donner une photographie de l'existant et de donner une base commune de fonctionnement qui doit servir à chaque conseil participatif de quartier.

Pour rappel, le fonctionnement de ces instances est défini par la charte votée par le conseil municipal et établie d'après les propositions élaborées par un groupe de travail composé de volontaires citoyens membres des anciens conseils communaux et les retours de la municipalité après analyse.

Ces modalités d'organisation sont l'aboutissement d'une série d'ateliers collaboratifs qui se sont déroulés entre décembre 2021 et novembre 2022.

Selon la charte, le conseil participatif de quartier a deux rôles :

- « descendant » : consultation sur des projets et décisions municipales : recueillir et transmettre au Conseil Municipal l'avis des citoyennes et citoyens ;
- « ascendant » : proposition des nouveaux projets ou actions citoyennes : faire remonter des besoins et des avis et proposer des projets à l'équipe municipale.

M. le Maire, présente les grands projets engagés ou à venir sur le territoire du conseil participatif 4 à partir du diaporama ci-joint.

Lors de la présentation il est apporté par M. le Maire les précisions sur les projets suivants :

Château Gardères : Habitat et Humanisme Gironde, en collaboration avec la ville de Talence a réhabilité Château Gardères pour en faire une résidence multi accueil. Celle-ci offre douze logements pour des personnes âgées ou handicapées vieillissantes à faibles revenus, ainsi que trois logements pour des jeunes étudiants en formation sanitaire et sociale, engagés comme bénévoles auprès de l'association. La résidence a ouvert ses portes au début de l'année 2023.

Crespy demain : requalification des bâtiments de la résidence par le bailleur Domofrance. En parallèle construction d'un centre social sur le site par la Ville dont la gestion sera confiée au centre social de Bagatelle. Echéance : 2026.

Rue de Trémeuge : réalisation d'un arrêt de dépose pour les bus scolaires.

Réfection des cours d'écoles : une école du secteur est concernée, à savoir Georges Lasserre. Les réalisations seront engagées sur la base des retours des parents d'élèves et des équipes pédagogiques de chaque établissement. Un budget de 1,5 M € est attribué à ce projet qui vise à faire des cours d'écoles des îlots de fraîcheur, proposant un espace mieux partagé par tous et inclusif. Il est prévu de faire deux à trois cours d'écoles par an.

Bus express : en parallèle à l'ouverture de la gare de la Médoquine, il est prévu la réalisation du pôle d'échange multimodal et la mise en place de la ligne de bus express qui reliera le CHU à Thouars. M. le Maire précise, à l'appui de la carte insérée dans le diaporama, que deux autres lignes de bus express sont en cours d'études par les services métropolitains et doivent venir compléter l'offre de mobilités en transport en commun qui profiteront à tous les Talençais et bien entendu à ceux du périmètre du CPQ.

En conclusion, M. le Maire insiste sur le fait que les conseillers ont la liberté de définir les sujets ou thématiques qu'ils souhaitent travailler et soumettre à la municipalité. C'est avec les services de la Ville que le travail de réflexion et de construction doit être fait et soumis à l'adjoint de quartier référent qui assure l'interface entre l'instance et la municipalité. M. le Maire et Mme Rondeau quittent la séance à l'issue de la présentation.

A l'issue de cette présentation, le service participation citoyenne organise deux ateliers qui ont pour objet d'une part, d'identifier la perception que portent les conseillers sur leur quartier et d'autre part de faire émerger des idées, des pistes de réflexion sur le travail à mener par les CPQ les prochains mois.

Le premier atelier a pour but de définir une perception, une vision commune du quartier pour l'ensemble des habitants. Il est distribué à chaque participant trois post-it. De manière individuelle, les habitants sont amenés à noter trois mots ou groupes de mots (une idée par post-it) pour définir leur quartier. L'idée est vraiment de donner des éléments de manière spontanée, pour décrire le quartier à des amis, de la famille. Ces éléments peuvent faire référence à des constats, des choses appréciées dans le quartier ou au contraire des points négatifs.

Dans un second temps, il est demandé aux participants de présenter leur post-it aux autres membres en donnant de brèves explications pour accompagner leur perception. A tour de rôle, tous les membres déposent leurs post-it sur la table, en regroupant ceux qui présentent la même idée.

Pour finir, le service participation réalise une courte synthèse orale en demandant aux membres s'ils sont d'accord avec les éléments qui ressortent de cette perception commune.

En conclusion, nous retenons de cet atelier sur le partage des représentations communes du secteur participatif 4 :

- Le quartier est perçu comme calme, agréable, convivial, facile d'accès notamment au niveau des transports en commun.
- Le quartier est un quartier assez diversifié au niveau de sa population où il est important de noter une forte présence jeune et étudiante.
- Cependant il est pointé que le cours de la Libération présente des nuisances très importantes au niveau de la salubrité et de la pollution à la fois visuelle et auditive en partie en raison de la circulation et des commerces.

Le second atelier a pour objectif de faire émerger des thématiques de travail à partir desquelles une feuille de route pour le mandat va être établie. L'idée est de s'interroger sur le quartier idéal dans lequel les habitants aimeraient vivre. Partir du postulat que tout est possible, de manière utopique, permet aux membres de ne pas se restreindre dans leurs propositions.

Les habitants avaient à disposition deux outils afin de proposer des idées pour construire leur quartier idéal : un plan du quartier et un document A3 vierge. Le plan sert à matérialiser les idées perceptibles, physiques (ex : implantation d'arceaux à vélo, végétalisation d'un espace en particulier ...). La feuille vierge est plus là pour noter des idées de projets, de souhaits qui relèvent plus du social, de la sécurité, des idées qui ne se matérialisent pas forcément sur le territoire ou alors des idées sans proposition d'implantation précise. Au cours de l'atelier, le support est détourné, très justement, pour servir de légende aux éléments indiqués sur la carte.

Vous trouverez ci-joint les documents produits au cours de l'atelier

CP24

A VOS IDÉES POUR VOTRE QUARTIER IDÉAL

- (A) VERDIR LE QUARTIER (A)
- (B) ITINÉRAIRES VELO "CALME" (B)
- (C) FERMER LES FASTFOOD (C)
- (D) INSTALLER DES BORNES DE RECHARGE VOITURE (D)
- (E) BAC A VERRE SOUTERRAINS (E)
- (F) COMPOSTEURS PARTAGÉS (F)



A partir de ces éléments, le service participation citoyenne dégage trois thématiques de travail sur lesquelles il serait possible de travailler au cours du mandat des conseillers du conseil participatif de quartier 4.

Thématique n°1 : aménagement de l'espace public et végétalisation

Cette thématique émerge des idées formulées par les membres : verdir le quartier, composteurs partagés et bacs à verre enterrés.

Thématique n°2 : mobilité

Cette thématique émerge des idées formulées par les membres : itinéraire vélo et bornes de recharges électriques.

Thématique n°3 : hygiène / salubrité

Cette thématique émerge des idées formulées par les membres autour des différentes nuisances constatées dans le quartier.

La séance est levée à 20h45.

A partir de ces trois thématiques, le service participation citoyenne fait la proposition suivante aux membres des conseils participatifs de quartier pour la suite de l'organisation des réunions de travail de leur mandat.

Le service participation citoyenne propose trois à quatre réunions par an sous le format suivant : 1h d'atelier sur une thématique, choisie au préalable par les membres via un sondage sur la plateforme, où seront présents les agents de la collectivité en charge de ces compétences. Le second temps de la réunion (30 à 45 mn) sera un temps d'échange libre pour faire le point sur l'ensemble des autres sujets dont le conseil participatif de quartier voudrait parler. Ce temps sera l'occasion d'échanger avec l'adjoint de quartier, élu référent sur le territoire du CPQ, qui sera notamment en mesure d'informer les habitants sur l'avancée de certains projets portés par la municipalité sur le secteur concerné.

Dans les prochaines semaines, le service participation citoyenne va proposer aux membres de choisir dans quel ordre ils veulent travailler sur les thématiques. Puis en amont de la première réunion, un ordre du jour sera proposé en fonction des idées ressorties au cours de cette première réunion. Les membres auront alors plusieurs jours pour enrichir cet ordre du jour avec de nouvelles propositions. Ainsi, un travail en amont pourra être mené par les services de la mairie afin de se présenter le jour de la réunion avec toutes les informations et données nécessaires à la mise en place d'un atelier de travail avec les habitants.